

**Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)**

[publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006 <sup>(1)</sup>]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 113/05)

**Décisions d'octroi d'autorisation**

Référence de la décision <sup>(1)</sup>	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro d'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Motifs de la décision
C(2020)1841	30 mars 2020	Chromate octahydroxyde de pentazinc N° CE: 256-418-0 N° CAS: 49663-84-5	Aviall Services Inc., Schillingweg 40, 2153PL Nieuw-Vennep, Noord-Holland, Pays-Bas	REACH/20/11/0	Formulation de mélanges destinés exclusivement aux utilisations ayant pour numéros d'autorisation REACH/20/11/2 et REACH/20/11/3	22 janvier 2026	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraînent les utilisations de la substance pour la santé humaine et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.
			Finalin GmbH, Georg-Wilhelm-Strasse 189, 21107 Hambourg, Allemagne	REACH/20/11/1			
			Aviall Services Inc., Schillingweg 40, 2153PL Nieuw-Vennep, Noord-Holland, Pays-Bas	REACH/20/11/2			
			Finalin GmbH, Georg-Wilhelm-Strasse 189, 21107 Hambourg, Allemagne	REACH/20/11/3			

<sup>(1)</sup> JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

Référence de la décision <sup>(1)</sup>	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro d'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Motifs de la décision
					adhérence, résistance chimique, épaisseur de couche, résistance à la température, compatibilité avec d'autres substrats/autres revêtements, performance dynamique (uniquement pour la couche primaire de réservoir de carburant) et apparence (uniquement pour la couche primaire aluminisée)		

<sup>(1)</sup> La décision est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/reach/about\\_fr](http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/reach/about_fr)